

DELOITTE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 20 438 500 euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

434 209 797 RCS NANTERRE

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
PAR LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social sis au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, à l'issue de l'Assemblée Générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur José-Luis GARCIA, Administrateur,
Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur,
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur.

Les membres du Conseil désignent Monsieur José-Luis GARCIA en qualité de Président de Séance.

Le Président de Séance constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président de Séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de Séance rappelle au Conseil que suite aux décisions actées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2011 et par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, il convient de procéder à la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration.

Ensuite le Président de séance propose sa candidature en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, Monsieur José-Luis GARCIA ne prenant pas part au vote, de nommer Monsieur José-Luis GARCIA en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2015, étant souligné que Monsieur José-Luis GARCIA ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur José-Luis GARCIA déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président de séance rappelle que Monsieur Alain PONS a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Amadou RAIMI, précédent Président du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui s'est réunie ce jour, et qu'il convient en conséquence de se prononcer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain PONS en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2013, étant souligné que Monsieur Alain PONS ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Alain PONS jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers et sera autorisé à consentir des délégations ou substitution de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président de séance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.



